



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Est par la présente donné par la soussignée, madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-593 RELATIF A LA DEMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX

Le règlement a été déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 820, rue St-Alphonse, Lac-aux-Sables, Québec, G0X 1M0 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures régulières d'ouverture du bureau.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité délivré par la MRC de Mékinac le 1^{er} mai 2023.

Le règlement peut également être consulté sur le site Internet municipal dans la section « Avis publics » de l'onglet « Notre municipalité » à l'adresse suivante : www.lac-aux-sables.qc.ca

DONNÉ À LAC-AUX-SABLES LE 2 MAI 2023.



Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION PROMULGATION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-593 RELATIF A LA DEMOLITION D'IMMEUBLES
PATRIMONIAUX**

Je soussignée, Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-aux-Sables, certifie avoir affiché sur le site Internet de la municipalité et au bureau municipal ce 2 mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2^e jour du mois de mai 2023.



Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière



Certificat de conformité

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté de Mékinac est entré en vigueur le 27 février 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-aux-Sables a transmis, à la MRC de Mékinac, une copie du règlement suivant :

- Règlement de démolition numéro 2023-593;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Mékinac a étudié et approuvé, en vertu de l'article 137.3 de la L.A.U, ledit règlement par la résolution numéro 23-04-95;

Je, soussignée, Nathalie Groleau, greffière-trésorière de la MRC de Mékinac, délivre le présent certificat de conformité pour ledit règlement;

Émis, à Saint-Tite, ce premier jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-trois.

Copie certifiée conforme
Ce 01/05/2023

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

